

RELEVÉ DE DÉCISION

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2019

Questions	Décisions
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2019.	Approuvé
B.P. 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.	Adoptée
PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (F.S.L.) 2019.	Adoptée
SUBVENTION OFFICE DE TOURISME.	Adoptée
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME.	Adoptée
ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN PLACE DE 2 CANDÉLABRES DE TYPE "ALBANY" (RD 223).	Adoptée
DÉPÔT DE LA DEMANDE DE P.C. "RÉSERVOIR A.E.P. CABANE" SUR LA COMMUNE DE VIGNEC.	Adoptée
CRÉATION D'UN HANGAR ABRI DE 4 BUS A ESPIAUBE.	Adoptée
RENOUVELLEMENT CONCESSION POUR CABANES DE CHASSE EN FORÊT COMMUNALE (CONVENTION AVEC O.N.F.)	Adoptée
RENOUVELLEMENT AUTORISATION DE CAPTAGE D'EAU EN FORÊT COMMUNALE (CONVENTION AVEC O.N.F.)	Adoptée
RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA S.A.R.L. URSUS ET L'ASSOCIATION "AUTOUR DE L'OURS".	Adoptée
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.	Adoptée
INFORMATIONS DIVERSES : ☞ MAISON DE SANTÉ ☞ PLU ☞ PUMP TRACK ☞ DOSSIER "FALAISE AUX OURS" ☞ COMPÉTENCE EAU ASSAINISSEMENT - CRÉATION D'UNE SPL.	

SAINT-LARY-SOULAN, le 4 juillet 2019



Le Maire,

(Signature)
 Jean-Henri MIR